

CODES 30 - Lettre d'information

« GARD'ons LE LIEN ET PARTAGEONS NOS RESSOURCES »



Mercredi 15 décembre 2021

Edito

Voici le dernier numéro de 2021 !

Cette lettre nous a, tout au long de cette année, permis de partager des informations et de rester en lien.

Les fêtes de fin d'année qui s'annoncent demeureront dans un contexte sanitaire difficile.

Nous devons rester encore prudents et poursuivre nos efforts pour soutenir les plus vulnérables.

Vous trouverez dans la lettre des éléments officiels et de la ressource documentaire pour accompagner au mieux les personnes dans leur quotidien.

Bonne lecture et au plaisir de se retrouver en 2022.

SOMMAIRE interactif :

1. ACTUALITÉS

- Zoom sur les dates importantes du mois de décembre
- Le Logement, déterminant majeur de la santé des populations
- « Et si vous faisiez le point sur votre consommation d'alcool ? »
- Prévenir la bronchiolite du nourrisson
- Découverte d'un nouveau variant Covid 19

2. GARDER LE RYTHME DANS LA VIE QUOTIDIENNE

- Protéger ma santé en hiver
- Les 1000 premiers jours. Les réponses à vos questions de la grossesse à 2 ans
- Mieux manger, bien bouger
- Le PASS'SPORT prolongé jusqu'en février 2022

3. ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS À LA SANTÉ

- Le dépistage contre la Covid 19, les changements au 15 octobre
- La vaccination contre la Covid 19 : actualités
- Cas contact Covid 19 : résumé des consignes selon la situation
- Santé mentale

4. LES MESURES GOUVERNEMENTALES : Mise à jour des nouveaux protocoles

- Dans le Gard
- Au travail
- Dans l'Éducation Nationale : les nouveaux protocoles
- Dans la pratique du sport
- Voyage à l'étranger

5. LES RESSOURCES

1. ACTUALITÉS

Zoom sur les dates importantes du mois de décembre

C'était le 1er décembre : La Journée mondiale de lutte contre le Sida

A l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre le Sida, Santé publique France

- rediffuse depuis le 29 novembre 2021 la campagne : « **Vivre avec le VIH, c'est d'abord vivre** ».

La campagne met en scène une grande diversité de couples : de même sexe ou de sexe opposé, jeunes ou moins jeunes, représentatifs de la société française.

Elle s'adresse ainsi au plus grand nombre avec une attention particulière pour les populations les plus touchées par le VIH (HSH et migrants d'Afrique subsaharienne), ainsi qu'aux personnes séropositives.

- [Affiche "Séropoétique"](#)
- [Affiche "Séropopulaire"](#)
- [Affiche "Séropossessif"](#)
- [Affiche "Séropolissons"](#)
- [Affiche "Séropopstar"](#)



Les affiches sont disponibles au format papier au Codes 30.

- diffuse des témoignages (Vidéos) de personnes vivant avec le VIH qui, à travers une « lettre à elle-même », adressent un message à la personne qu'elles étaient lorsqu'elles ont appris leur séropositivité et rappellent l'importance du dépistage.

- [Lettre à moi-même \[version longue\]](#)
- [Lettre de Nicolas.](#)
- [Lettre de Christine](#)
- [Lettre d'Andrea](#)



- publie l'actualisation des données de surveillance du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST). Marquée par la pandémie de COVID-19, l'année 2020 montre une forte baisse du nombre de découvertes de séropositivité du VIH et des Infections Sexuellement Transmissibles bactériennes.

En Occitanie :

- Le nombre de sérologies VIH effectuées pour 1000 habitants, comme dans les autres régions, était en augmentation jusqu'en 2019. En 2020, il diminue de 12,5%, conséquence de la crise COVID-19, et n'atteint pas les niveaux de 2018.

- Le nombre de sérologies positives estimé par l'enquête Labo VIH est en baisse de 8%. Cette diminution peut être expliquée en partie par la diminution de l'activité de dépistage. Elle pourrait également être due à une moindre exposition au VIH liée aux mesures de distanciation sociale, en particulier lors du 1^{er} confinement.

- Parmi les personnes ayant découvert leur séropositivité en 2020, 54% sont des hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (HSH), 27% sont des hétérosexuels nés à l'étranger, 16% des hétérosexuels nés en France, 1,7% des usagers de drogues injectables et 0,6% des personnes transgenres.

- File active du COREVIH Occitanie : diminution du nombre de patients suivis et traités par rapport à 2019, probablement en lien avec la crise COVID-19.



Surveillance et prévention des infections à VIH et autres infections sexuellement transmissibles

COVIH

File active du COREVIH Occitanie

Source : [Bulletin de santé publique VIH et IST en Occitanie. Décembre 2021](#)

Campagne de sensibilisation « Voyons les personnes avant le handicap »



Le Gouvernement lance une nouvelle campagne sur le handicap : « Voyons les personnes avant le handicap ». Composée de 3 films et de 10 portraits, elle vise à sensibiliser sur le handicap pour favoriser l'inclusion des personnes qui en sont porteuses et changer le regard du grand public dessus. La campagne est diffusée du 18 octobre au 4 janvier 2022 sur une variété de supports (télévision, cinéma, presse, affichage, en ligne).

[Accéder à la campagne et au Kit de communication](#)

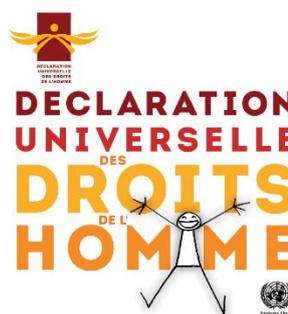


C'était le 10 décembre 2021 : Journée Internationale des droits de l'homme

La Journée des droits de l'homme a cette année pour thème « L'égalité » et l'Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

La Journée internationale des droits de l'Homme célèbre le 73e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948.

Plus d'infos sur [le site des Nations Unies](#)
Et sur le [site de l'Education Nationale](#)



Article 07
Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

→ [Télécharger l'édition illustrée de La déclaration des droits de l'homme](#)

Le 18 décembre 2021 : Journée Internationale des migrants

Thème 2021 : **Mettre à profit le potentiel de la mobilité humaine**
Plus d'info sur [le site des Nations Unies](#)

Voir le film [« Journée Internationale des Migrants - Réinventer la mobilité humaine »](#), réalisé en 2020 par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Elle fait partie du système des Nations Unies et est la première organisation intergouvernementale à promouvoir depuis 1951 une migration humaine et ordonnée qui profite à tous, composée de 174 Etats membres et présente dans plus de 100 pays.

Le logement, déterminant majeur de la santé des populations

Santé publique France a publié dans sa revue trimestrielle « La Santé en action » du mois de sept/oct/nov 2021 un dossier consacré au logement, déterminant de santé majeur et levier important pour l'amélioration de la santé des populations.

« Le fait d'habiter dans un logement dégradé conduit à un processus de stigmatisation, de dégradation sociale, de perte d'estime de soi. Les effets de la mauvaise qualité du logement et de sa suroccupation sur la santé mentale, l'anxiété, la dépression, l'agressivité ont été scientifiquement démontrés ».

Retrouvez ce numéro en prêt au Codes 30, dans les actualités de Santé Publique France, ou en [téléchargement](#).



► Et si vous faisiez le point sur votre consommation d'alcool ?

A l'approche des fêtes, Santé Publique France édite de nouveaux supports de prévention

[L'alcool pour comprendre](#)

Brochure accessible à tous permettant d'aborder la consommation d'alcool avec des patients, des usagers. Elle comporte différentes parties : l'alcool c'est quoi pour moi ? Les effets immédiats et à plus long terme ? Se sentir mieux avec moins d'alcool ? Comment faire pour consommer moins ? Comment se faire aider ?



[Vivre mieux avec moins d'alcool](#)

Flyer présentant les bénéfices lorsqu'on diminue sa consommation d'alcool, et les repères de consommation.



[Et si vous faisiez le point sur votre consommation d'alcool ?](#)

Cette affiche est une annonce destinée à l'affichage en milieu de soins, dans la cadre de la rediffusion de la campagne Repères de consommation d'alcool à moindre risque.



Plus d'info sur [Alcool info service](#) : service national d'aide à distance en matière d'alcool et de dépendances.

Ce site a également en charge le recensement, la mise à jour et la mise à disposition du public de l'annuaire national des structures spécialisées en addictologie.



Les brochures, dépliants et affiche sont disponibles en version papiers, sur simple demande au CRD du Codes 30.

► Prévenir la bronchiolite du nourrisson

L'épidémie de bronchiolite se poursuit sur le territoire

Respectez les bons gestes pour protéger votre bébé.





Bronchiolite : quand les grands se protègent, les petits respirent
par Ministère des Solidarités et de la Santé

La bronchiolite est liée à une infection par le Virus Respiratoire Syncytial (VRS). Ce virus est potentiellement grave pour les jeunes enfants (bronchiolite du nourrisson en particulier) mais a aussi **un impact sur les personnes âgées.**

En France, il existe une surveillance des cas de bronchiolite chez l'enfant. En revanche, il n'existe pas de surveillance et donc de données du VRS pour les personnes adultes vulnérables (femmes enceintes, personnes immunodéprimées, personnes âgées de 65 ans ou plus, pathologies chroniques, etc.).

Plus d'infos sur le [site du Ministère des Solidarités](#) et de la Santé et sur le [site d'Améli.fr](#)

► Découverte d'un nouveau variant Covid 19

De nombreux variants du SARS-CoV-2 circulent en France et de nouveaux variants porteurs de mutations sont régulièrement identifiés. Parmi eux, le variant Omicron déclaré en Afrique du Sud le 24 novembre 2021. Le 5 décembre, Santé Publique France a confirmé 25 cas d'infection par ce variant en France dont "21 cas importés" a précisé le Ministre de la Santé Olivier Véran lors du point presse du 6 décembre. "Ce variant est contagieux voire fortement plus contagieux que le variant Delta" mais aucun élément clinique confirme qu'il serait plus dangereux, a ajouté le ministre.

La 5ème vague actuelle de l'épidémie en France n'est pas due au nouveau variant.

2. GARDER LE RYTHME DANS LA VIE QUOTIDIENNE

► « Protéger ma santé en hiver »

Le changement de saison impacte notre quotidien, et il est souvent synonyme de changement de rythme et d'adaptation à notre environnement. L'hiver est une saison où le renforcement de notre système immunitaire est important. Vous trouverez ci-dessous des conseils et des astuces.

Le Codes 30 a réalisé une carte postale, qui va être adressée à chaque participant de ses ateliers prévention santé.



CONSEILS



Je sors et je bouge pour booster mon moral et mes défenses naturelles. Après une 1/2 heure de pratique d'une activité sportive d'intensité modérée, le corps sécrète de l'endorphine (l'hormone du bonheur qui réduit les émotions négatives, diminuant ainsi le stress, source d'affaiblissement du système immunitaire.)

Je profite du soleil :
Il est important de s'exposer à la lumière du jour pour **augmenter l'apport en vitamine D**. Elle peut être aussi apportée par l'alimentation.

Je fais le **plein de vitamines** pour renforcer mon système de défenses immunitaires.

J'aère quotidiennement mon logement pour avoir un air plus sain.

ASTUCES



Malgré le froid, je me fixe des objectifs alliant l'utile à l'agréable. J'atteindrai facilement les 30 minutes recommandées par jour. Le froid peut aussi avoir un rôle vivifiant pour l'organisme. **Sortir au moins une fois par jour** est donc décisif pour garder un bon équilibre.

Je choisis des aliments riches en vitamine D :
poisson gras : (hareng, saumon, maquereau, sardine, thon en conserve) œufs, lait, champignons, avocat...

L'orange, le kiwi, la banane, la pomme regorgent d'autres vitamines qui aideront mon organisme à se protéger des épidémies hivernales.

Pour plus d'informations, je me rends sur [mangerbouger.fr](#)

J'ouvre les fenêtres en grand, quand l'air extérieur est le moins pollué, c'est à dire le matin, directement après le réveil et le soir. 5 à 10 minutes suffisent.



Besoin d'une information, d'échanger avec un professionnel ?
Téléphonez-nous au 07 49 29 48 45

► Les 1000 premiers jours. Les réponses à vos questions de la grossesse à 2 ans

Santé publique France est engagée depuis sa création pour la promotion de la santé et la prévention dans le champ de la périnatalité et de la petite enfance, au travers d'un programme intégré de surveillance, de prévention et de promotion de la santé des femmes enceintes et des enfants.

En 2019, le projet « les 1000 premiers jours, là où tout commence », initié par le gouvernement, a fait de ce sujet une priorité de l'action publique. En effet, il est bien établi aujourd'hui scientifiquement que les actions qui sont menées au plus tôt dans la vie, de la grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant, dans la période sensible dite « des milles premiers jours », sont parmi les plus efficaces en santé publique. Ce sont elles qui vont permettre aux enfants d'atteindre leur plein potentiel de développement jusqu'à l'âge adulte. (Extrait dossier de presse)



Santé Publique France et le Ministère des Solidarités et de la Santé a lancé le 26 octobre 2021 une campagne d'information à destination du grand public et notamment des futurs et jeunes parents.

Cette campagne a pour objectif de sensibiliser sur cette période charnière et promouvoir les outils mis à disposition.

- 1000-premiers-jours.fr : le site internet de référence sur les 1000 premiers jours pour les parents. Ce site permet aux futurs parents et parents d'enfants de moins de deux ans d'obtenir des conseils faciles à comprendre et à mettre en place.
- [Une application mobile](#), téléchargeable à partir du site, spécialement conçue pour accompagner les parents à leur rythme durant cette période (calendrier personnalisé, carte pour localiser les professionnels de santé...)



Des outils de promotion du site 1000-premiers-jours.fr spécialement conçus pour les professionnels de santé :

- [une affichette](#) incitant les parents à se rendre sur 1000-premiers-jours.fr destinée à être apposée dans les salles d'attentes, officines ou locaux d'accueil du public ;
- [un marque-page](#) faisant la promotion du site adressé aux professionnels pour qu'ils puissent le remettre aux parents et futurs parents.

Source : dossier de presse de SPF



Santé Publique France et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont organisé un colloque en ligne le 23 septembre 2021, intitulé « Les 1000 premiers jours : des données de la science à l'élaboration des politiques publiques ».

[Consultez le programme et voir le Replay de l'événement.](#)

Les affiches et marques pages sont disponibles au Centre de Ressources du Codes 30, à commander auprès de Santé Publique France ou à demander auprès des professionnels de la petite enfance et des institutions en charge de la parentalité.

► Mieux manger, bien bouger

Santé BD met en ligne 2 nouvelles BD, réalisé en partenariat avec l'Institut National du Cancer

[Mieux manger pour prendre soin de ma santé](#)

[Bien bouger pour prendre soin de ma santé](#)



Campagne « En 2-2 » : des nouvelles recettes pour encourager les jeunes à mieux manger en cuisinant maison plus souvent



Cuisiner maison des recettes rapides et très bonnes sans être un grand chef, c'est possible ! Tacos, bricks, brochettes, fish & chips, falafels... [Découvrez les recettes En 2-2 sur mangerbouger.fr](#), de quoi se faire plaisir sans passer 3h en cuisine.

Santé Publique France lance la nouvelle édition de la campagne "En 2-2" avec 6 nouvelles recettes gourmandes, rapides, peu chères et faciles à préparer aux jeunes de 18 à 30 ans.

▶ Le PASS'SPORT prolongé jusqu'en février 2022

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive au titre de la saison 2021-2022. Dispositif prolongé jusqu'au 28 février 2022 et élargi aux adultes handicapés de 30 ans bénéficiaires de l'AAH.



PASS SPORT

Le Pass'Sport est une nouvelle aide de 50€ par enfant pour s'inscrire dans un club sportif.

Il s'adresse aux jeunes de 6 à 17 ans révolus qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire et de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé...
et, c'est nouveau, aux adultes de 16 à 30 ans qui perçoivent l'allocation aux adultes handicapés.

Dispositif prolongé jusqu'à fin février 2022

Plus d'information sur sports.gouv.fr/pass-sport



PASS SPORT

Pour utiliser le Pass'Sport et bénéficier de la réduction de 50€ sur l'inscription dans une structure sportive, présente-toi dans le club de ton choix muni d'un document attestant que tu es **bénéficiaire soit de l'allocation de rentrée scolaire, d'éducation de l'enfant handicapé ou aux adultes handicapés** (disponible sur le site de la CAF).

La réduction est immédiate et le club sera remboursé par le ministère chargé des Sports.

Dispositif prolongé jusqu'à fin février 2022

Plus d'information sur sports.gouv.fr/pass-sport

Plus d'infos sur : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

3. ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS À LA SANTÉ

▶ Le dépistage contre la Covid 19, les changements au 15 octobre



CHU À PARTIR DU 15 OCTOBRE 2021

LES TESTS DE DÉPISTAGE COVID-19 (RT-PCR) SONT FACTURÉS*

SAUF POUR LES PERSONNES :

- AYANT UN SCHEMA VACCINAL COMPLET OU UNE CONTRE-INDICATION À LA VACCINATION ;
- AYANT UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT DE MOINS DE SIX MOIS.
- PRÉSENTANT UNE PRÉSCRIPTION MÉDICALE ;
- MINEURES ;
- IDENTIFIÉES CAS CONTACT PAR L'ASSURANCE MALADIE ;
- CONCERNÉES PAR DES CAMPAGNES DE DÉPISTAGE COLLECTIF, ORGANISÉES PAR LES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ OU AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE PAR EXEMPLE.

MERCI DE VENIR MUNI DE VOTRE JUSTIFICATIF SI VOUS REMPLISSEZ L'UNE DE CES CONDITIONS

*TARIF DU TEST RT-PCR : 144 €



Même si le dépistage est négatif, il est nécessaire de poursuivre les gestes barrières pour prévenir l'ensemble des épidémies (Covid, gastro, grippe...)

► La vaccination contre la covid-19 : actualités

La vaccination contre la grippe saisonnière et la Covid-19

La campagne de vaccination 2021-2022 contre la grippe a débuté le 22 octobre et se déroulera jusqu'au 31 janvier 2022.

La grippe est une infection respiratoire qui peut entraîner chez les personnes à risque des complications graves, telles qu'une pneumonie ou l'aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, etc.). Chaque hiver, de 2 à 6 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe.

Ce virus sévit habituellement d'octobre à mars et parce qu'il évolue chaque année, il est indispensable de s'en protéger et de se faire vacciner tous les ans.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la vaccination est essentielle pour protéger les personnes à risque de développer une forme grave de la grippe, qui sont également celles à risque d'infection grave à la Covid-19.

Si vous êtes concerné à la fois par la vaccination contre la grippe et la vaccination contre la Covid-19, **il est possible de pratiquer les 2 vaccinations le même jour.**

Il n'existe pas à ce jour de vaccin combiné contre les 2 infections.

Source : ameli.fr



Vaccination, la dose de rappel

La dose de rappel, pour qui, quand et où ?

 La dose de rappel : POUR QUI, QUAND ET OÙ ?			
 Mon âge	 Ma situation	 Pfizer-BioNTech	 Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité Dans toutes les autres situations	✓ Je reçois une dose de rappel • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin	✓ Je reçois une dose de rappel • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation	✓ Je reçois une dose de rappel • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin	✓ Je reçois une dose de rappel • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
30 ans et plus	Quelle que soit ma situation	✓ Je reçois une dose de rappel • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin	✓ Je reçois une dose de rappel • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

• Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé pour les personnes de moins de 30 ans.
 • Pour les personnes ayant eu la Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 1 mois après la dose reçue.
 • Pour les personnes ayant eu la Covid après leur injection de Janssen, 2 situations :
 » Si infection moins de 15 jours après l'injection : les personnes reçoivent une dose supplémentaire de vaccin ARNm 4 semaines après l'infection. Elles sont éligibles au rappel vaccinal dès 5 mois après cette dose supplémentaire.
 » Si infection plus de 15 jours après l'injection : les personnes n'ont pas besoin de compléter leur schéma vaccinal avec une dose supplémentaire. Elles sont éligibles au rappel dès 5 mois après l'infection.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

version : 27 novembre 2021

Les nouveaux documents pour les professionnels et le grand public

Documents FALC

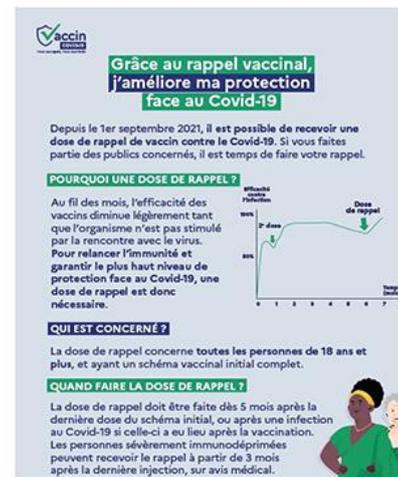
- ▶ Vaccins Covid – [Informations utiles en FALC : flyer](#)
- ▶ Vaccins Covid – [Informations utiles en FALC : dépliant](#)
- ▶ Obligation vaccinale - [Informations utiles en FALC](#)
- ▶ « Pass sanitaire » - [Informations utiles en FALC](#)

Affichettes

- ▶ Affichette - [La vaccination contre le Covid-19](#)
- ▶ Affichette - [Informations générales sur la vaccination](#)
- ▶ Affichette - [Savez-vous que dans certains cas une dose de vaccin peut suffire ?](#)
- ▶ Affichette A4 pour les pharmacies - [Ici, nous vaccinons](#)
- ▶ Affichette A4 pour les professionnels de santé - [Ici, nous vaccinons](#)

Flyers

- ▶ Flyer pédagogique sur la dose de rappel - [Grâce au rappel vaccinal, j'améliore ma protection face au Covid-19](#)
- ▶ Flyer pédagogique sur la dose de rappel spécifique pour les personnes atteintes de comorbidités - [Je suis en situation d'obésité, diabétique, j'ai un cancer ou un autre facteur de risque de faire une forme grave de Covid-19 : grâce au rappel vaccinal, je renforce ma protection](#)



Dépliants

- ▶ Dépliant 4 pages - Informations utiles sur la vaccination contre le Covid-19 : [version numérique et version imprimable avec traits de coupe](#)
- ▶ Dépliant 4 pages - [Informations sur la vaccination des 12-17 ans pour les jeunes](#)
- ▶ Dépliant 4 pages - [Informations sur la vaccination des 12-17 ans pour les parents](#)
- ▶ Dépliant destination des personnes âgées : [Je me pose des questions sur la vaccination](#)
- ▶ Dépliant à destination de leur entourage (proches et professionnels) : [La vaccination des personnes âgées est un objectif collectif](#)

Spots TV

- ▶ Spot TV - "Le rendez-vous" [en visionnage et en téléchargement](#)
- ▶ Vidéo courte sur la vaccination à destination des publics précaires : [à visionner sur Dailymotion et en téléchargement](#)

LE PASS SANITAIRE

- Le Pass sanitaire est prolongé jusqu'en juillet 2022
- La validité des tests négatifs RT-PCR passe de 72 à 24 heures. Seule la possession d'un test de moins de 24 heures permet l'obtention d'un Pass sanitaire valide.

Retrouvez toute la stratégie vaccinale, réglementation du port du masque et Pass sanitaire dans le Gard sur le

[Site de la Préfète du Gard](#)

LA VACCINATION À DOMICILE DES PERSONNES DE PLUS DE 80 ANS

Le Ministère de la santé a mis en place un numéro vert pour organiser la vaccination à domicile des personnes de plus de 80 ans : 0 800 73 09 57. Pour les autres, le numéro vert n'a pas changé : 0 800 009 110.

La vaccination : des réponses à vos questions

Qui peut se faire vacciner ?

La vaccination pour le grand public – Qui peut se faire vacciner ? (Version 14-12-2021)

accin COVID-19 TOUS VACCINÉS, TOUS PROTÉGÉS

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

*liste sur www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Pfizer-BioNTech	Moderna
0 à 4 ans inclus		Mon enfant ne peut pas se faire vacciner		
5 à 11 ans inclus	Mon enfant a un risque de forme grave* ou vit dans l'entourage d'une personne immuno-déprimée		✓ • Sur son lieu de soin • Centre de vaccination <small>(doses pédiatriques spécialement destinées aux enfants)</small>	
	Dans toute autre situation	Pour l'instant, mon enfant ne peut pas se faire vacciner		
12 à 17 ans inclus	Quelle que soit la situation de mon enfant		✓ • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • À l'école/Son lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Son lieu de soin	
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation		✓ • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin	
30 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation		✓ • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin	✓ • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail/Service de santé universitaire • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation	✓ • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • À domicile • Mon lieu de soin <small>(Si la première dose a été réalisée avec Janssen ou AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARNm)</small>	✓ • Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination	✓ • Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination

N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

version : 14 décembre 2021

Sitographie :

- Le site du [ministère des Solidarités et de la Santé](http://www.solidarites-sante.gouv.fr), pour s'informer sur les politiques vaccinales et le Covid-19.
- Le site de [santé publique France](http://www.santepubliquefrance.fr) pour télécharger les supports diffusables pour le grand public et les professionnels
- Le site de la [Haute autorité de Santé \(HAS\)](http://www.has-sante.fr), pour s'informer sur les recommandations vaccinales.
- Le site vaccination-info-service.fr, pour s'informer sur la vaccination.
- Le site de [l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé](http://www.ansm.solidarites-sante.gouv.fr) pour s'informer sur l'autorisation des essais cliniques et la sécurité des vaccins.
- Le site [l'Institut national de la santé et de la recherche médicale \(Inserm\)](http://www.inserm.fr) pour s'informer sur la recherche médicale.
- Le site [Covarenavac](http://www.covarenavac.fr), pour devenir volontaire pour tester les vaccins Covid.

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

Retrouver les lieux où vous faire vacciner sur Santé.fr

Prenez conseil auprès d'un professionnel de santé le plus proche de chez vous (Sage-femme, pharmacien, médecin traitant, etc.)

► Cas contact Covid 19 : résumé des consignes selon la situation

<https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-du-covid-19#ancree1>

Variant OMICRON : des changements pour les cas contacts :

Les connaissances sur ce variant sont à ce stade encore incomplètes et des travaux sont en cours pour les approfondir. Toutefois, des changements sont à prendre en compte en cas de cas contact :

Cas contact : résumé des consignes selon sa situation			
Vous êtes cas contact : les consignes dépendent de votre situation	Isolement	Date des tests à réaliser	Si vous ne pouvez pas télétravailler
Vous êtes cas contact d'un malade qui n'habite pas avec vous, vous n'êtes pas vacciné ou votre schéma vaccinal est incomplet et/ou vous êtes immunodéprimé, ou vous êtes cas contact d'un patient atteint du variant Omicron	Vous devez vous isoler immédiatement et jusqu'à 7 jours après la date du dernier contact avec le malade (à défaut 7 jours à compter la date de l'appel ou de la réception du SMS de l'Assurance Maladie).	Vous devez faire : <ul style="list-style-type: none"> un premier test immédiatement (TAG ou RT-PCR, sauf si vous avez des symptômes depuis de plus de 4 jours, dans ce cas la RT-PCR est obligatoire) ; et un deuxième test 7 jours après la date du dernier contact (à défaut 7 jours à compter de la date de l'appel ou de la réception du SMS de l'Assurance Maladie). 	Vous pouvez bénéficier d'un arrêt de travail dans declare.ameli.fr , rubrique « Je suis cas contact », jusqu'à 7 jours après la date de dernier contact avec le malade (ou 6 jours après la date de l'appel ou de la réception du SMS de l'Assurance Maladie si cette date n'est pas connue). Si vous êtes vacciné et que la personne malade est susceptible d'être porteuse du variant Omicron, l'arrêt sera délivré par l'Assurance Maladie lors de l'appel.
Vous êtes cas contact d'un malade qui n'habite pas avec vous, vous êtes complètement vacciné et non immunodéprimé et la personne malade n'est pas susceptible d'être porteuse du variant Omicron	Pas d'isolement mais une auto-surveillance et le respect des mesures barrières renforcées dont port du masque en espace public.	Vous devez faire : <ul style="list-style-type: none"> un premier test immédiatement (TAG ou RT-PCR, sauf si vous avez des symptômes depuis de plus de 4 jours, dans ce cas la RT-PCR est obligatoire) ; et un deuxième test 7 jours après la date du dernier contact (à défaut 7 jours à compter de la date de l'appel ou de la réception du SMS de l'Assurance Maladie). 	Vous ne bénéficiez pas d'arrêt de travail.

<p>Vous êtes cas contact d'un malade qui habite avec vous, vous n'êtes pas vacciné ou votre schéma vaccinal est incomplet et/ou vous êtes immunodéprimé ou la personne malade est susceptible d'être porteuse du variant Omicron</p>	<p>Vous devez vous isoler immédiatement et jusqu'à 7 jours après la date de guérison du malade (soit 17 jours à compter de l'apparition des symptômes ou du test du malade).</p>	<p>Vous devez faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un premier test immédiatement (TAG ou RT-PCR, sauf si vous avez des symptômes depuis de plus de 4 jours, dans ce cas la RT-PCR est obligatoire) ; • et un deuxième test 7 jours après la date du dernier contact ou 17 jours en cas d'impossibilité de s'isoler du malade (à défaut 7 jours à compter de la date de l'appel ou de la réception du SMS de l'Assurance Maladie). 	<p>Vous pouvez bénéficier d'un arrêt de travail dans declare.ameli.fr, rubrique « Je suis cas contact », de 7 jours à partir de la date d'appel ou de réception du SMS de l'Assurance Maladie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1re demande pour 7 jours d'arrêt ; • 2e demande pour prolongation de 10 jours supplémentaires, si nécessaire. <p>Si vous êtes vacciné et que la personne malade est susceptible d'être porteuse du variant Omicron, l'arrêt sera délivré par l'Assurance Maladie lors de l'appel.</p>
<p>Vous êtes cas contact d'un malade qui habite avec vous, vous êtes complètement vacciné, non immunodéprimé et la personne malade n'est pas susceptible d'être porteuse du variant Omicron</p>	<p>Pas d'isolement mais une auto-surveillance et le respect des mesures barrières renforcées dont port du masque en espace public.</p>	<p>Vous devez faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un premier test immédiatement (TAG ou RT-PCR, sauf si vous avez des symptômes depuis de plus de 4 jours, dans ce cas la RT-PCR est obligatoire) ; • et un deuxième test 7 jours après la date du dernier contact ou 17 jours en cas d'impossibilité de s'isoler du malade (à défaut 7 jours à compter de la date de l'appel ou de la réception du SMS de l'Assurance Maladie). 	<p>Vous ne bénéficiez pas d'arrêt de travail.</p>
<p>Votre enfant est cas contact</p>	<p>Les consignes d'isolement sont les mêmes que pour les adultes.</p>	<p>Les consignes de test sont les mêmes que pour les adultes.</p> <p>Pour les enfants de moins de 6 ans, les tests salivaires seront privilégiés (adresses sur santé.fr).</p>	<p>Le SMS reçu par l'Assurance Maladie vaut pour mise en chômage partiel ou autorisation spéciale d'absence pour les fonctionnaires Si vous êtes travailleurs indépendants, allez sur declare.ameli.fr pour bénéficier d'un arrêt de travail garde d'enfant.</p>

► Santé mentale

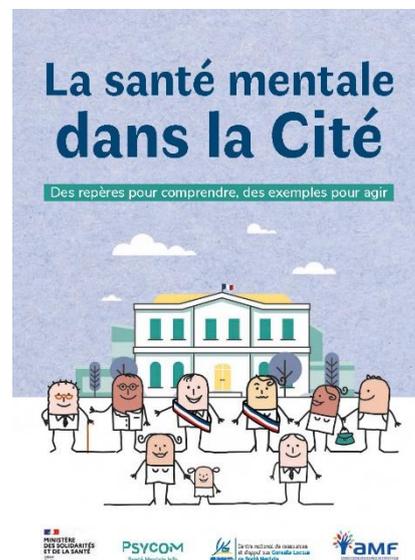
Le Ministère des solidarités et de la santé, Psycom, le Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale et l'AMF ont rédigé une brochure pour aider les équipes municipales confrontées quotidiennement aux besoins en santé mentale de leur population, avec des repères pour comprendre, des exemples d'actions et des ressources.

[La santé mentale dans la cité. Des repères pour comprendre, des exemples pour agir, Ministère des solidarités et de la santé, 11-2021, 20 p.](#)

Cette brochure a été rédigée pour aider les municipalités à :

- comprendre les enjeux et les déterminants de la santé mentale et du rôle de coordination territoriale que l'on peut jouer en tant qu'élue ou élu.
- éveiller et soutenir l'envie d'agir, présenter des exemples d'actions, proposer des ressources et des outils pour les services municipaux.

Plus d'infos sur le [site de Psycom](#)



Les actes des assises de la Santé Mentale

Les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie se sont déroulées les 27 et 28 septembre 2021.

Retrouvez la synthèse et le replay sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/evenements/assises-de-la-sante-mentale-2021>

A lire :



[Synthèse du rapport 2021. Santé mentale des enfants : le droit au bien-être](#), Défenseur des droits, 2021, 12 p.



[La santé mentale en France - L'observatoire](#), Mutualité Française, 6-2021, 40 p.



[Favoriser le bien-être pour la réussite de chacun. Rapport 2020 de la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur](#), 2021, 262 p.

Un nouveau site et numéro d'appel



Un numéro : le 3114

Le nouveau numéro national de prévention du suicide, le 31 14, est entré en fonctionnement le vendredi 1^{er} octobre 2021.

Le 3114 est un numéro de téléphone gratuit, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il permet aux personnes en détresse psychologique d'échanger et de trouver une réponse adaptée auprès de professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale (psychiatres, infirmiers spécialisés et psychologues).

Ce nouveau numéro vert doit compléter le système « de rappel et de suivi des personnes ayant fait une tentative de suicide », Vigilans, créé en 2015 dans les Hauts-de-France.

Un site Internet : [3114 souffrance, prévention du suicide](https://www.3114-souffrance-prevention-du-suicide.fr)

Site de conseils et de ressources du numéro national de prévention du suicide



Ses missions

- Soulager la détresse psychologique de la personne suicidaire, de son entourage et des personnes endeuillées à la suite d'un suicide,
- Aider les professionnels en contact avec des personnes en détresse,
- Sensibiliser la population à la problématique du suicide et à sa prévention,
- Promouvoir les efforts de prévention sur notre territoire,
- S'inscrire et participer à un écosystème local sanitaire, social et médico-social.

Étude :

« Des mesures de distanciation sociale plus ou moins strictes ont été mises en place depuis le 17 mars 2020 (date de mise en place du premier confinement) afin de limiter la propagation du SARS-CoV-2. Ces mesures ont impacté les conditions de travail à des degrés variables. Ont alors pu émerger de nouvelles sources de risque pour la santé mentale. La présente étude visait à suivre l'évolution de l'anxiété et de la dépression dans la population active occupée et à identifier les sous-groupes les plus touchés. Elle constitue une première étape dans l'élaboration d'interventions ciblées. »

Résumé du Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) du 23 novembre 2021, n°13 - série Covid-19

[Evolution des symptomatologies anxieuses et dépressives et leurs facteurs associés chez les actifs occupés en France métropolitaine en 2020.](#)



3. LES MESURES GOUVERNEMENTALES : Mise à jour des guides et protocoles sanitaires

Au 06/12/2021 : pour faire face à la circulation épidémique et à la cinquième vague, de nouvelles mesures entrent en vigueur.

Éducation

- **Passage au niveau 3 du protocole sanitaire dans les écoles primaires** (port du masque obligatoire dans les cours de récréation et limitation du brassage à la cantine et des activités sportives de haute intensité en intérieur).
- La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ne s'applique plus à l'école primaire depuis la semaine du 29 novembre : **les élèves présentant un test négatif dans les 24h peuvent continuer à aller en classe.**

- Les collégiens à partir de la 6e qui disposent d'un schéma vaccinal complet peuvent continuer les cours en présentiel. Les élèves non-vaccinés doivent eux suivre leurs cours depuis chez eux durant la période d'isolement.

Loisirs

- **Fermeture des discothèques** dès vendredi 9 décembre et pour quatre semaines.
- **Limitation des rassemblements festifs** dans la sphère privée.
- Concernant les manifestations et événements extérieurs, par exemple les marchés de Noël : évolution des protocoles, sous le contrôle des préfets, pour que la consommation de produits alimentaires soient strictement encadrées.

Milieu professionnel

- **Instauration de 2 à 3 jours de télétravail par semaine lorsque c'est possible.**
- **Limitation des réunions en présentiel.**
- **Report des cérémonies de vœux, pots de départs...**

Déplacements

- **Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance.** Seule exception, les personnes présentant un schéma vaccinal complet n'ont pas à présenter de test, lorsqu'elles arrivent d'un État membre de l'Union européenne, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.
- Par ailleurs, pour faire face à la propagation du variant Omicron, **la classification des pays, définie sur la base des indicateurs sanitaires a évolué, avec l'ajout d'une classification pays « rouges écarlates ».**

Vaccination

- **La vaccination sera ouverte aux 5-11 ans en situation de surpoids ou atteints de pathologie à risque à compter du 15 décembre.**
- **Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus** dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, à compter du samedi 27 novembre 2021.

« Pass sanitaire »

- À compter du 15 décembre, **les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur « pass sanitaire » soit prolongé.**
- **Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin devront avoir fait leur rappel au 15 janvier pour que leur pass ne soit pas désactivé,** puisqu'elles auront passé à cette date les délais de 5 mois pour être éligibles au rappel et de 8 semaines pour réaliser ce rappel.
- Depuis le 29 novembre 2021, **seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du « pass sanitaire ».**

Gestes barrières

- **Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public à compter du 29 novembre 2021.**
- L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'**aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.**

Source : [Préfète du Gard](#)

Vidéo : [Contre la transmission, pensons à l'aération](#)



► Dans le Gard

En raison de la situation épidémiologique dans le département du Gard, par arrêté préfectoral du 30 novembre 2021, valable jusqu'au 5 janvier 2022 inclus :

En extérieur, sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public, le port du masque demeure obligatoire pour toute personne de onze ans ou plus, circulant ou accédant dans des lieux à forte densité de personnes, lorsque la distance interindividuelle ne peut être respectée

- [Arrêté prescrivant les conditions du Port du masque dans le département du Gard](#)
- [MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR - ACTUALISATION 30 NOVEMBRE 2021](#)
- [Protocole sanitaire applicable pour les marchés ouverts et couverts, dont les marchés de Noël](#)

► Au Travail

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de la Covid-19 est un document de référence pour assurer la santé et la sécurité des salariés et la poursuite de l'activité économique. Il a été réactualisé le 8 décembre 2021.



- [Télécharger le Protocole National version applicable au 8 décembre 2021](#)

Pour aller plus loin :

- [Télécharger la Fiche Vaccination et pass sanitaire au travail à destination des employeurs et des salariés ;](#)
- [Télécharger Les guides Conseils de bonnes pratiques et fiches métiers à destination des employeurs, des salariés et de toute personne intervenant dans l'entreprise ;](#)
- [Télécharger les Guides pour accompagner les employeurs : Reprise d'activité après fermeture des entreprises réalisés avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail \(Anact\) ;](#)
- [Le Questions-Réponses "Mesures de prévention dans l'entreprise contre la Covid-19 ;](#)
- [Le Questions-réponses "Obligation de vaccination ou de détenir un pass sanitaire pour certaines professions.](#)

Face à la résurgence de l'épidémie de Covid-19, l'OPPBT a publié, mardi 30 novembre, une mise à jour de son guide de préconisations de sécurité sanitaire.

- [Télécharger le guide de préconisation](#)

► Dans l'Education Nationale

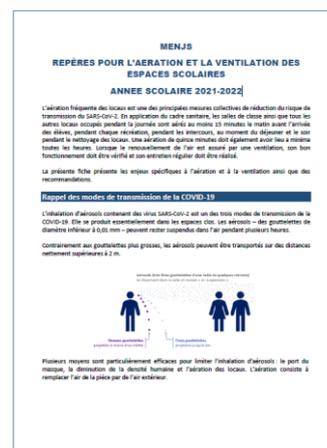
Cf. les nouvelles mesures au 6/12/2021

[Repères pour l'aération et la ventilation des espaces scolaires.](#) Année scolaire 2021-2022

Écoles maternelles et élémentaires : le protocole sanitaire de niveau 3 s'applique à l'ensemble des départements à partir du jeudi 9 décembre (à l'exception de la Guyane, qui reste au niveau 4)

Le protocole de contact-tracing prévoit pour l'ensemble des départements, quel que soit le niveau de protocole applicable :

- Après un cas confirmé, poursuite des apprentissages en présentiel pour les élèves testés négatifs
- Apprentissages à distance pour les élèves testés positifs et isolement pendant 10 jours avant retour en classe
- Les familles sont invitées à réaliser un nouveau dépistage au bout de 7 jours
- L'apparition de trois cas confirmés parmi les élèves conduit à la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours
- Collèges et lycées : le protocole sanitaire de niveau 2 s'applique à l'ensemble des départements (à l'exception de la Guyane, au niveau 4).



Le protocole de contact-tracing prévoit pour l'ensemble des départements, quel que soit le niveau de protocole applicable :

Les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours les apprentissages à distance.
Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel.

[Pour en savoir plus](#)

► Dans la pratique du sport

[Télécharger le tableau des mesures sanitaires pour le sport depuis du 26 novembre 2021](#)

Plus d'info sur le site sport.gouv.fr



► Voyages à l'étranger

[Voyages depuis et vers l'étranger au 4 décembre](#)



5. RESSOURCES

► Ressources gardoises :



N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez apporter des éléments nouveaux ! contact@codes30.org

Où se faire vacciner ?

Le Gard recense des centres de vaccination et des Maisons de Santé pluri-Professionnelles. Leurs modalités pratiques sont accessibles sur le site www.sante.fr

- **Sommières** – à partir du **1er décembre**, Salle polyvalente du lycée Lucie Aubrac
- **Villeneuve-lès-Avignon** – à partir du **2 décembre**, Forum des Angles
- **Beaucaire** – à partir du **4 décembre**, Centre aéré – 14 chemin des Romains
- **Nîmes** – à partir du **6 décembre**, Salle omnisports – stade des Costières
- **Bellegarde** – à partir du **6 décembre**, Salle des cigales – rue des Clairettes
- **Milhaud** – le **11 décembre**, Centre socio-culturel

Liste des centres déjà ouverts :

- **Nîmes** - CHU Caremeau, salle du plan blanc, hall 1 niveau 3 – rue du Professeur Debré
- **Nîmes** - CPAM du Gard – 14 rue du cirque romain
- **Alès** - Complexe sportif municipal « La prairie » - 177 chemin des sports
- **Bagnols-sur-Cèze** - Salle multiculturelle - 5 rue Jean Racine
- **Le Vigan** - Hôpital – 31 avenue Emmanuel d'Alzon



Attention : n'oubliez pas votre médecin traitant, les pharmaciens, les infirmiers et les paramédicaux !

► Les ressources nationales

[Sites de référence et lignes d'aide à distance](#) par thématique (Santé publique France)

[Lignes d'écoute et de soutien actives pendant l'épidémie de Covid-19](#) (Ars Occitanie)

► Les sites internet de référence



	Le site de l' Agence Régionale de Santé Occitanie www.occitanie.ars.sante.fr sur lequel on retrouve aussi des points de situation en Occitanie
 GOVERNEMENT <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Le site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr
 Santé publique France	Le site de Santé publique France : https://www.santepubliquefrance.fr/

Comité de rédaction et contact : contact@codes30.org

Julie Alborghetti, Directrice du Développement, CODES 30

Frédérique Arzoumanian, Documentaliste, CODES 30

Béatrice Coste-Seignovert, Médecin, DGA Des Solidarités, Conseil Départemental du Gard

Patricia Soler, Chargée de Projets, CODES 30

Mise en forme et Diffusion : Muriel Joué, Secrétaire, CODES 30